

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 janvier 2025

Délibération 2025-009

Date de convocation : 21/01/2025

Membres en exercice : 29
Votants : 28

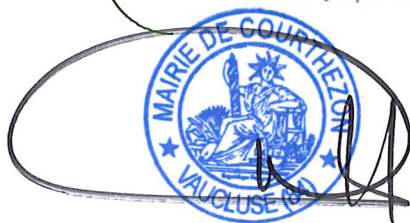
POUR : 28

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 29/01/2025



L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean-Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Xavier MOUREAU, Benoît VALENZUELA, Christelle JABLONSKI, Cyril FLOURET Sabine BONVIN Adjointes, Alain CHAZOT, Benjamin VALERIAN Marie SABBATINI, Françoise PEZZOLI, Anne-Marie PONS, Paul CHRISTIN, Jérôme DEMOTIER, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Lysiane VOISIN, Marc GELEDAN, Fanny LAUZEN-JEUDY, Cédric MAURIN, Catherine ZDYB, Conseillers.

Excusés :

Caroline FAYOL pouvoir à Nicolas PAGET
Corinne MARTIN pouvoir à Jean-Pierre FENOUIL
José MARTINEZ pouvoir à Marc GELEDAN
Laurent ABADIE pouvoir à Xavier MOUREAU
Julien LENZI pouvoir à Anne-Marie PONS
Christiane PICARD pouvoir à Cyril FLOURET
Cendrine PRIANO-LAFONT pouvoir à Sabine BONVIN

Absents :

Marjorie BOUCHON

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

FINANCES / SUBVENTIONS / DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2025 – ÉCOLE VAL-SEILLE : TRAVAUX DE DÉMOLITION ET RECONSTRUCTION DE L'ESCALIER EXTERIEUR

Par courrier daté du 12 décembre 2024, Monsieur le Préfet de Vaucluse informe les Collectivités de la possibilité de proroger, sous conditions, les dossiers déposés en 2024 n'ayant pas donné lieu à un arrêté attributif de subvention.

À cet effet, Monsieur le Maire a adressé un courrier en date du 17 décembre 2024 afin de proroger le dossier DSIL au titre de l'année 2025 pour les travaux de l'escalier de l'école Val-Seille.

Le dossier étant rigoureusement identique, seuls les montants issus de l'attribution du marché de travaux ayant permis de fixer le coût du projet peuvent être mis à jour.

Dans le cadre de cette prorogation de demande de subvention, il est donc proposé le plan de financement suivant mis à jour :

DEPENSES			RESSOURCES		
Nature des dépenses	Montant (HT)	Taux (%)	Ressources	Montant (HT)	Taux (%)
MAITRISE D'ŒUVRE	87.000,00 €	8.25 %	DETR 2023	250.040,00 €	23.71 %
AMO	5.150,00 €	0.49 %	DSIL 2025	437.931,22 €	41.52 %
			S/total aides publiques Etat (HT)	687.971,22 €	65.23 %
ETUDES COMPLEMENTAIRES	40.640,00 €	3.85 %			
TRAVAUX	921.875,55 €	87.41%	S/total autres aides publiques (HT)	0 €	0%
			Autofinancement	366.694,33 €	34.77 %
			S/total autofinancement (HT)	366.694,33 €	34.77 %
COÛT TOTAL (€ HT)	1.054.665,55€	100%	TOTAL RESSOURCES PREVISIONNELLES (HT)	1.054.665,55€	100%

Vu l'appel à projet commun DETR/DSIL/DSID sur l'exercice 2025,

Vu le dossier DSIL 2024 n°16006810 déposé le 31/01/2024 et la délibération afférente n°2024-016,

Vu l'arrêté portant notification de la DETR 2023 en date du 19/06/2023,

Vu l'attribution du marché de travaux notifié en date du 06/08/2024.

Considérant l'intérêt pour Courthézon de proroger le dossier de demande de subvention déposé en 2024.

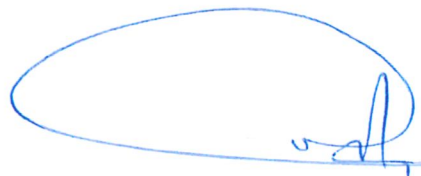
Le Conseil municipal ayant ouï l'exposé du Maire-Adjoint en charge des finances, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement mis à jour afin de pouvoir proroger le dossier de demande de DSIL déposé en 2024,
- **SOLLICITE** l'octroi de la DSIL au titre de l'année 2025 à hauteur de 41,52% représentant un montant de 437 931,22 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, le cas échéant le Premier Adjoint, à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON




Le Président de séance
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.